

Comprendre la finançabilité en FWB : votre parcours de réussite



Qu'est-ce que la finançabilité ?

C'est le statut qui permet à votre établissement de percevoir un subside de la FWB pour financer vos études (professeurs, matériel, fonctionnement).

Pourquoi est-ce crucial ?

Si vous n'êtes plus finançable, l'établissement perd ce subside et a le droit de refuser votre inscription pour l'année en cours.

01.

Après 1 inscription

La première marche

Vous devez avoir acquis au minimum une unité d'enseignement (UE) pour pouvoir vous réinscrire dans le même cursus. Si vous réussissez 100% de votre PAE vous restez dans tous les cas finançable dans le même cursus (chaque année).



Le cas du "Zéro Crédit"

Si vous ne validez aucun crédit (aucune UE) lors de votre 1ère inscription dans un cursus A, vous devrez vous réorienter vers un cursus B pour rester finançable.

02.

Après 2 inscriptions

Le cap du Bloc 1

Vous devez acquérir au moins 60 crédits du Bloc 1 pour rester finançable dans le même cursus.

03.

Après 4 inscriptions

La mi-parcours

Vous devez acquérir minimum 120 crédits dont les 60 crédits de bloc 1 pour maintenir votre finançabilité

04.

Après 5 inscriptions

Le diplôme en vue

Vous devez avoir validé les 180 crédits du cursus à ce stade du parcours.



STOP



Toutes les années d'étude sont prises en compte, même à l'étranger, sauf les cursus en promotion sociale et d'école privée.

Les bonus : plus de souplesse dans votre parcours

Réorientation

Si vous vous réorientez après une inscription, vous bénéficiez d'une inscription supplémentaire pour atteindre les balises suivantes.

Dérogation par le jury

Le seuil de réussite peut être diminué à 50 crédits (au lieu de 60 en BAC 1) à l'issue de votre 2ème inscription dans le même cursus.

Allègement du PAE

Chaque allègement accordé donne droit à une demi-inscription supplémentaire (le total est arrondi à l'unité supérieure).

Mesure spéciale 2024-2025

Une réorientation au cours de l'année académique 2024-2025, après une deuxième inscription dans le 1er cycle, donne droit à 2 inscriptions supplémentaires pour chaque balise.

Neutralisation COVID (2019-2020)

En cas d'échec cette année-là, l'année peut être neutralisée dans le calcul, mais les crédits sont comptabilisés.

En cas de non-finançabilité

L'établissement peut refuser votre inscription avec la possibilité d'introduire une demande de dérogation.

La dérogation interne : un dernier recours

L'établissement peut accepter de vous inscrire en prenant les frais à sa charge, mais vous restez redevable du minerval.